RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision n°202402158 portant délégation de signature à madame Bénédicte de PERCIN NORTHEMBURLAND

Publié le 20 février 2024, Mis à jour le 20 février 2024

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu *le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;*
Vu *le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*
Vu *l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;*
Vu *le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;*
Vu *le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;*
Vu *l'arrêté ministériel du 14 mai 2020 portant nomination de Madame Bénédicte de PERCIN NORTHEMBURLAND dans l'emploi de sous directrice de la vie étudiante au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,*

DÉCIDE,

Article 1

Délégation est donnée à Madame Bénédicte de PERCIN NORTHEMBURLAND, sous directrice de la vie étudiante au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, à effet de signer, pour ce qui relève de sa sous-direction et dans la limite de ses attributions :
- La certification du service fait

Article 2

La décision n° 202312316 du 31 décembre 2023 est abrogée.

Vanves,

Le 15 février 2024

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND